



Dispositions liées au coronavirus : nouvelles précisions du SNUipp-FSU 06 (15 Mars 2020 - midi)

Le pays est au stade 3 d'une pandémie inédite et par conséquent, le SNUipp-FSU 06 vous invite à mettre un seul principe au cœur de votre décision : votre santé, celle de vos proches et des gens qui nous entourent.

Le stade 3 est passé et le gouvernement s'achemine presque vers une sorte de confinement de fait après la décision de fermer commerces, lieux de restauration, de limiter les transports publics et les regroupements publics.

Il serait remarquable que l'Éducation nationale soit le seul employeur de France à imposer le télé-travail depuis son lieu de travail ! Cela n'exclut pas que nous sommes tout à fait conscients de l'engagement énorme (comme toujours) des personnels de santé qu'il nous faut soutenir et dont nous devons être solidaires. Mais pas à n'importe quel prix ni précaution. Les personnels de santé eux mêmes demandent aux Français de rester chez eux pour les aider à combattre ce virus.

D'ailleurs aussi, la secrétaire générale du ministère a indiqué le 13 mars que les enseignant.es n'étaient pas obligés de venir lundi dans les écoles...

De plus « Le premier ministre a appelé samedi soir les entreprises et les administrations à engager « dès lundi et pour les prochaines semaines une action massive d'organisation du télétravail pour permettre au plus grand nombre de rester à domicile ».

Edouard Philippe en a aussi appelé à « la responsabilité des Français, les incitant à diminuer leurs déplacements et à éviter les déplacements interurbains. »

Le Ministre Blanquer s'est exprimé ce matin sur France Info.

On peut retenir trois choses importantes concernant la présence des enseignants dans les écoles :

- la règle d'or c'est le confinement et le télé-travail ;
- pour le service minimum des enfants de soignants, en plus des PE concernés par garde d'enfant ou eux-mêmes malades, les enseignants qui ne sentent pas "psychologiquement" en mesure d'assurer ce service peuvent rester chez eux ;
- c'est le volontariat, la solidarité spontanée qui priment.

Des déclarations en complète contradiction avec certaines contre vérités diffusées par les IEN du 06 vendredi soir et encore hier soir: une telle qui généralise la présence à l'école lundi matin, une autre qui évoque la "réquisition" des PE de certaines écoles pour la scolarisation des enfants de soignants, un autre (qui convoque ses enseignants à des modules de formation au dispositif "la classe virtuelle" en présentiel (rassemblement hautement indispensable si l'en est).



Suite à toutes ces déclarations ministérielles, les consignes syndicales à suivre sont les suivantes :

1) Le télétravail depuis son domicile est la norme et doit être privilégié pour assurer la continuité scolaire.

Les collègues (y compris en charge de direction) répondant aux situations suivantes restent chez eux : garde d'enfant, pathologie à risque ou vivant avec des personnes à risque, présentant un éloignement trop important du lieu de travail, déplacement en transport en commun doivent rester à leur domicile. Ils se signalent à l'IEN.

2) La présence dans les écoles ne doit avoir comme objectifs que :

- d'assurer la continuité administrative ou pédagogique du service public (direction ou personnel qui s'y substitue)

- d'accueillir les enfants des **personnels hospitaliers** qui n'ont aucun autre moyen de garde. Le ministre a été clair, pour accueillir ces enfants, seuls les enseignant-es volontaires sont concerné-es.

Demain lundi 16 mars, toutes les écoles seront ouvertes avec les enseignant-es volontaires. Un état des lieux sera fait pour connaître le nombre d'enfants à accueillir et organiser des regroupements les jours suivants. Les groupes d'enfants sont de 8 à 10 maximum. **Pour le péri scolaire, les mairies sont en train de s'organiser (restauration, garderie...).** Le DASEN des Alpes-Maritimes demande de faire remonter le nombre d'élèves accueillis.

Un accueil est organisé sur leurs écoles de rattachement.

Personne ne sait précisément combien d'enfant seront à accueillir dans chaque école : 1, 2, 5, 10, 30... aucun ? C'est pour cela que la présence de collègues disponibles est nécessaire ce lundi.

Ensuite l'organisation s'affinera dans la semaine pour faire des classes cohérentes de 8-10 élèves, de préférence de même niveau scolaire, et ce aussi en fonction du nombre d'enfants, dans des écoles au plus proche des hôpitaux.

3) Il n'y aura aucune perte de salaire.

4) Les AESH, sauf si elles sont volontaires, restent chez elles et seront payées.

5) Les établissements rattachés à l'ARS (IME, ...) ne sont pas soumis aux règles de l'éducation nationale pour le non accueil des élèves, certains établissements sont fermés d'autres sont ouverts, mais des enseignant-es y travaillent. Ces enseignant-es sont

responsables de leurs élèves mais communiqueront les activités par tout moyen à disposition: pas d'obligation d'être sur le lieu de travail.



Le SNUipp-FSU 06 exige :

- que les personnels volontaires pour accueillir les enfants dans les écoles bénéficient du matériel de protection préconisé par les autorités de santé ;
- que les IEN ne se reposent pas, seulement, sur les directions pour organiser cet accueil (exemple : s'il n'y a pas de volontaire, si la direction est indisponible ou une inorganisation de la municipalité) ;
- que l'ensemble des réunions, formations non indispensables soient annulées (conseil d'école, réunion de directeur, formations pédagogiques...);



En résumé, QUI SE REND A L'ÉCOLE LUNDI ?

Pour ce lundi 16 mars, les collègues disponibles et VOLONTAIRES

Le ministère vient d'annoncer sur son site que « l'ensemble des personnels des écoles et établissements scolaires ne sont pas tenus de rejoindre systématiquement à partir du lundi 16 mars leur lieu de travail »

Donc les collègues qui ont des enfants et des problèmes de garde informent l'IEN + le directeur -trice de leur impossibilité de venir à l'école (car crèches, écoles ou collèges fermés)

De même les collègues fragilisés par des pathologies à risque ou vivant avec des personnes à risque (**cliquer sur le lien**) présentant un éloignement trop important du lieu de travail, déplacement en transport en commun doivent rester à leur domicile.

Cela concerne aussi les femmes enceintes

Ils en informent l'IEN + directeur-trice



Important : le DASEN vient de joindre le SNUipp-FSU 06 ce MATIN

Concernant les réunions organisées lundi matin par certains IEN nous avons demandé leur annulation. Le DASEN ne semblait pas au courant de leur existence (sic). Des consignes vont être données dans ce sens.

Le DASEN fait appel au pragmatisme des équipes et au bon sens...Tiens pour une fois..

Lundi après-midi la réunion avec le recteur et le Dasen est maintenue (certainement en visioconférence). Nous en rendrons compte.

Ne cédon's ni à la panique, ni aux injonctions stupides !

LUNDI, présence uniquement des collègues volontaires et disponibles

**A PARTIR DE MARDI,
CE SONT LES EQUIPES QUI REPRENENT LA MAIN !**

Bon courage à toutes et à tous

Contactez l'équipe du SNUipp-FSU 06 en cas de problème : snu06@snuipp.fr

